



Diffusé le 07 mars 2023

Résumé **CFDT** de la réunion de CSE du jeudi 02 mars 2023

- **Information sur le projet de futur plateau technique de Lille** : L'avant-projet sommaire a été étudié en commission nationale mais n'a pas été validé, le reproche est son coût trop important. Le projet est donc arrêté, c'est une mauvaise nouvelle pour ce projet structurant pour l'EFS HFNO dont le calendrier de réalisation était déjà très contraint. Un nouvel avant-projet devra être présenté en commission en mars. Des choix devront être faits. Pour mémoire le chiffrage de ce projet était de 40 Millions d'€ en 20218.
- **Evolution Individuelles (EI) 2022** : L'enveloppe nationale est répartie dans les régions pour 50% en fonction des effectifs et pour 50% en fonction de la masse salariale soit 6200 points pour HFNO. 10% de cette enveloppe est destinée à la réduction des disparités ce qui concerne 33 personnes en HFNO. La **CFDT** demande comment est répartie cette enveloppe entre les différents services régionaux, La direction répond que depuis 3 ans l'enveloppe est affectée dans les services pour 80% en fonction de la masse salariale et pour 20% en fonction des effectifs des services. La **CFDT** est surprise de cette décision unilatérale de la direction et demande à ce que cette répartition soit revue pour être plus équitable (le mode actuel favorise les services où il y a beaucoup de gros salaires).
Le minimum attribué est de 8 points.
38% des personnels ont eu une EI pour une moyenne de 16 points par salarié.
La **CFDT** insiste sur la très mauvaise image qu'ont les EI parmi le personnel ce qui est lié :
 - au manque de transparence qui laisse supposer que les affectations se font par copinage
 - au nombre de points moyens affectés chaque année n'est pas le même car il varie en fonction de l'enveloppe, il fallait mieux avoir une AI en 2021 (21 points en moyenne) qu'en 2022 (16 points) ou en 2020 (17 points).
 - certaines personnes ont des EI tous les ans (18 personnes) et d'autres tous les 5 ans 164 personnes) sans que des reproches particuliers soient faits à ces derniers (cf les EAE).
 - Le nombre de bénéficiaires par site est très fluctuant : 25% des personnels à Alençon contre 57,6% à Dunkerque MDD par exemple.
Le nombre de points affectés en cas de maternité est inéquitable, il est basé sur la moyenne des AI de l'année d'avant donc en 2022 les employés et les TAM (Techniciens Agents de Maîtrises) ont eu 8 points et les cadres 25 points.... Ceci est la conséquence d'une très grosse enveloppe d'AI affectée aux cadres l'année dernière (ils n'avaient pas touché la DUE de 54 pts et 15 pts mais ont été servis beaucoup plus largement via l'enveloppe des AI).
- **Information sur les indicateurs ANAT période 5, 6 et 7 de 2022** : La **CFDT** regrette que l'indicateur soit sur les périodes 5, 6 et 7 alors qu'en 2021 il était sur les périodes 5 et 6 ce qui ne permet pas de comparer les chiffres. La **CFDT** demande qu'un bilan des indicateurs de l'année 2022 soit fourni au CSE. La direction accepte cette demande.
Le **CFDT** a fait un comparatif sur les P3 et P4 de 2021 et de 2022, périodes pour lesquelles les indicateurs sont comparables. Il s'avère que la loi n'est toujours pas respectée en HFNO et que les indicateurs ne s'améliorent que pour les temps partiels et pour les journées de plus de 12 heures des cadres autonomes.

	P3 P4 2021	P3 P4 2022
Temps travail sup à 12 h (horaire)	207 jours	211 jours
Cadres Autonomes sup 12h	146 jours	98 jours
Repos < 9h astreintes	86 jours	93 jours
Sem > 48 heures	40	50
Tps partiels > 35 h	87	27

- **Information sur la nouvelle procédure de prélèvement de sang total** : Une nouvelle procédure nationale doit s'appliquer depuis le 22 novembre 2022, une dérogation d'application a été faite par HFNO jusque fin mars 2023. L'impact organisationnel est plus important en Nord de France qu'en Normandie où les pratiques sont proches de cette nouvelle procédure. Les personnels dénoncent les conséquences de cette procédure : elle prend plus de temps, ergonomiquement c'est plus compliqué (notamment au niveau de l'étiquetage). A cela s'ajoute la mise en place de nouveaux lits et de nouvelles tablettes (pour poser le matériel) qui sont loin de faire l'unanimité. Mme Delemer annonce que tous les agitateurs vont être remplacés et que l'étiquetage pourra se faire dès 50 ml de prélèvements contre 100 ml initialement prévus. Mme Delemer répond qu'elle n'a eu que des retours positifs sur les lits et les tablettes et que tous les infirmier(e)s de prélèvement auront un tabouret en collecte.
- **Mise en place et déploiement du CRM-la relation à distance** : Dans le cadre d'Innovadon, la cellule relation donneur s'équipe de nouveaux outils qui permettront une meilleure efficacité dans le contact avec les donneurs en s'adaptant à leurs habitudes et en évitant l'hypersollicitation dont ils se plaignent. Tous les appels pour les rendez-vous de don de sang seront centralisés exclusivement sur la cellule marketing (16 personnes aujourd'hui). Seuls les rendez-vous de plasma continueront à être effectués depuis les MDD, le nombre de personnes habilitées à réaliser ces appels va être considérablement réduit : 3 personnes au lieu de 5 à Arras, 5 au lieu de 13 dans le BNE, 5 au lieu de 19 dans le BNO, 5 au lieu de 8 à Lille, 3 au lieu de 7 dans le bassin Littoral, 3 au lieu de 4 en Picardie et 3 au lieu de 8 à Valenciennes. Le nombre d'heures de phoning sera lui aussi considérablement diminué. Les ETP dédiés au phoning en MDD passeront de 12,1 en 2022 à 5,4 en 2026. Les ETP seront redéployés au prélèvement sauf dans le BNO et le BNE où 1 ETP sera supprimé sur chaque bassin (départ non remplacé).
- **Point d'étape MDD plasma d'Hazebrouk** : HFNO est pilote national dans la mise en place de MDD spécifiquement destiné au prélèvement de plasma. Un site ouvrira à Hazebrouck le 01 juin 2023, un local a été trouvé et des travaux vont être réalisés. Ce site ne sera rattaché à aucun bassin de prélèvement. Un appel à candidature sur les bassins de Lille, Dunkerque et Arras pour 3 secrétaires, 3 médecins et 6 IDE a été lancé. Ce site sera équipé de 8 machines plasmaphèreses Aurora et sera ouvert 4 demi-journées par semaine (les lundis et jeudis de 8h à 13h et les mardis et vendredis de 14h à 19h). Ce site sera un site de collecte mobile et la prime de mobilité sera versée de même que la prime de repas collecte mobile. La **CFDT** s'étonne que l'on, puisse faire de la plasmaphèrese sur un site de collecte mobile, la direction répond que pour l'ANSM ce sera une MDD et qu'il n'y a donc pas de problème.... *Va comprendre Charles !*
- **Déménagement du départ collecte de st Quentin** : Le bail locatif du local qui accueille le départ collecte de St Quentin arrive à son terme en août 2023 et la Direction a décidé de ne pas le renouveler. La Direction avait sollicité les personnels du site pour trouver un autre local mais aucune des 4 propositions soumises n'a été acceptée. La Direction envisage de déplacer le départ collecte à l'hôpital de st Quentin au sein du service d'IH/DEL. La **CFDT** lit le courrier que le personnel de collecte adresse à la Direction, personnel qui s'oppose fermement au déménagement à l'hôpital. Les arguments sont des locaux vétustes, à l'opposé géographique des collectes réalisées, des temps de transport rallongés pour le personnel et des problématiques de stationnement. Le personnel se sent trahi puisqu'on leur a laissé entendre que le départ resterait dans la même zone ce qui n'est donc plus le cas. La Direction est surprise car les locaux proposés sont, selon elle, spacieux. Des travaux seront réalisés pour rendre ces locaux adaptés et agréables. Le stationnement serait quant à lui facile et à proximité. La direction va se rendre sur place pour échanger avec les personnels.

